

BULLETIN D'INFORMATION N°57 COVID-19

vendredi 26 février à 16h

Attention : les informations publiées sont mises à jour régulièrement



POINT DE SITUATION CAS COVID-19

Le suivi des cas confirmés est élaboré à partir des données de Santé Publique France, qui comptabilisent les résultats des analyses (test PCR) effectuées par les laboratoires publics et privés. **Attention** : depuis le mercredi 23 septembre, le décompte des cas confirmés se base sur de nouvelles modalités de traitement des données de Santé publique France. Les statistiques fournies comptabilisent désormais uniquement les résidents bretons, qu'ils aient été testés en Bretagne ou ailleurs en France.

Par rapport au vendredi 19 février, la Bretagne enregistre 3 651 cas supplémentaires.

Le nombre de cas de Coronavirus Covid-19 confirmés en Bretagne par diagnostic biologique depuis le 28 février est de **84 116** (+ **3 651** depuis **vendredi 19 février**) ainsi répartis :

- **39 319** (+ **1 625** depuis **vendredi 19 février**) personnes résidant en Ile-et-Vilaine ;
- **15 292** (+ **511** depuis **vendredi 19 février**) personnes résidant dans le Finistère ;
- **17 455** (+ **972** depuis **vendredi 19 février**) personnes résidant dans le Morbihan ;
- **12 050** (+ **543** depuis **vendredi 19 février**) personnes résidant dans les Côtes d'Armor.

Prise en charge des patients Covid-19 à l'hôpital en Bretagne actuellement :

- **50** (+1 depuis **vendredi 19 février**) en service de réanimation ;
- **619** (-45 depuis **vendredi 19 février**) autres modes d'hospitalisation ;
- **4763** (+219 depuis **vendredi 19 février**) ont regagné leur domicile ;
- **+ 54 décès** à déplorer depuis **vendredi 19 février** (soit **1130 décès** au total dans le cadre des prises en charge hospitalières).

→ Les données détaillées par département se trouvent en annexe

Point de situation EHPAD :

- **469 EHPAD** ont déclaré au moins 1 cas confirmé par test PCR (+11 depuis **vendredi 19 février**) ;
- **292 résidents y sont décédés** (+14 depuis **vendredi 19 février**).

POINT VACCINATION



Depuis le 4 janvier 2021, **246 448 vaccinations*** ont été effectuées (dont 79 544 concernent la 2^e injection) :

- **70 484** en Ile-et-Vilaine (dont 23 956 pour la 2^e injection)
- **56 124** dans le Morbihan (dont 17 090 pour la 2^e injection)
- **67 465** dans le Finistère (dont 22 069 pour la 2^e injection)
- **52 375** dans les Côtes d'Armor (dont 16 429 pour la 2^e injection)

* Données au 25/02

POUR S'INFORMER

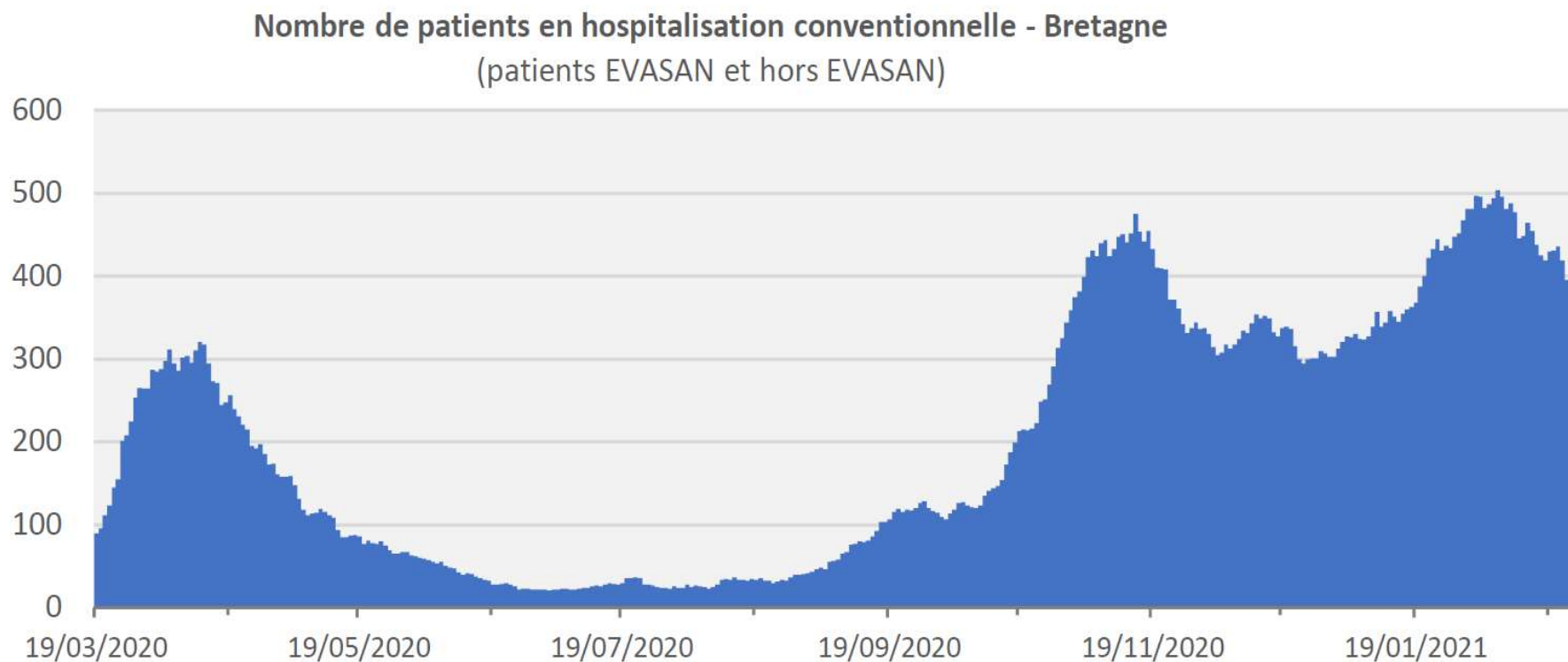
0800 130 000

Numéro vert national appel gratuit, 7j/7 24h/24

Toutes informations complémentaires

- www.gouvernement.fr/info-coronavirus
- www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus
- www.bretagne.ars.sante.fr

NOMBRE DE PATIENTS COVID+ DANS LES ETABLISSEMENTS SANITAIRES



→ Les taux d'occupation des lits de réanimation par des patients atteints de COVID-19 se trouvent en annexe

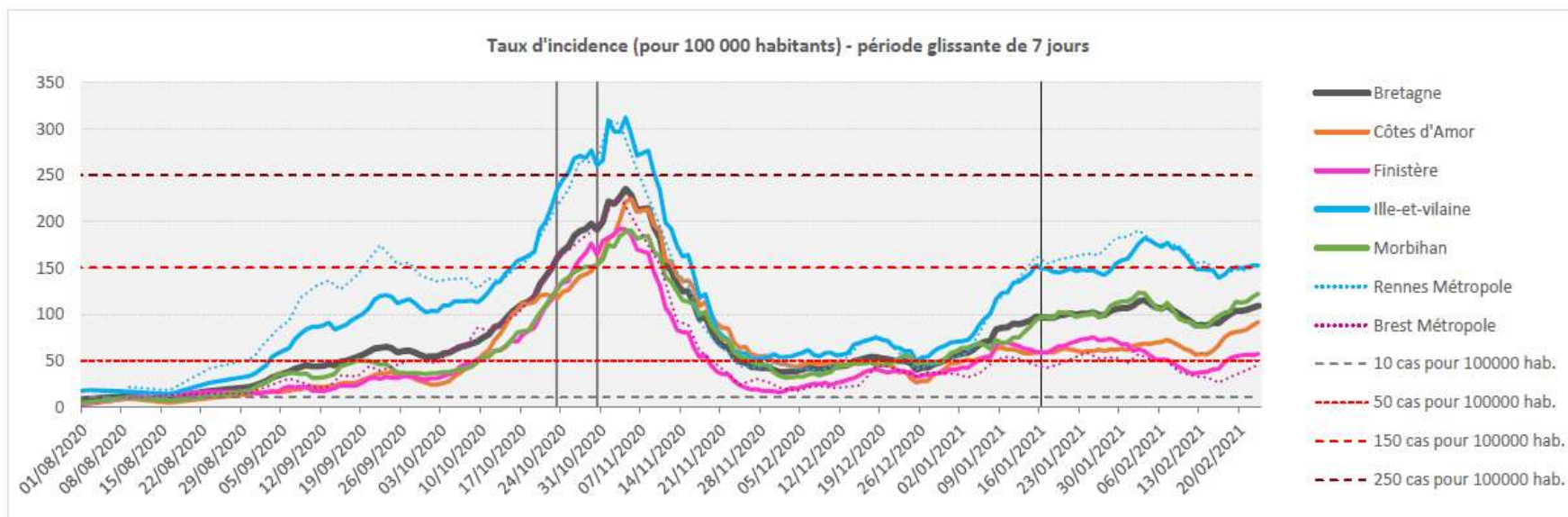
TAUX D'INCIDENCE PAR TERRITOIRE *(sur 7 jours, pour 100 000 habitants)*

Indicateur	Période d'analyse		Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
	Du (inclus)	Au (inclus)					
Taux d'incidence (pour 100 000 habitants)	mer 27/01/2021	mar 02/02/2021	67,09	62,54	176,24	123,48	113,97
	mer 03/02/2021	mar 09/02/2021	66,42	43,24	171,62	95,29	100,74
	mer 10/02/2021	mar 16/02/2021	66,80	41,10	139,20	98,30	90,40
	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	91,75	57,14	152,67	122,29	109,00

Source : Santé publique France, traitement national des données SIDEP

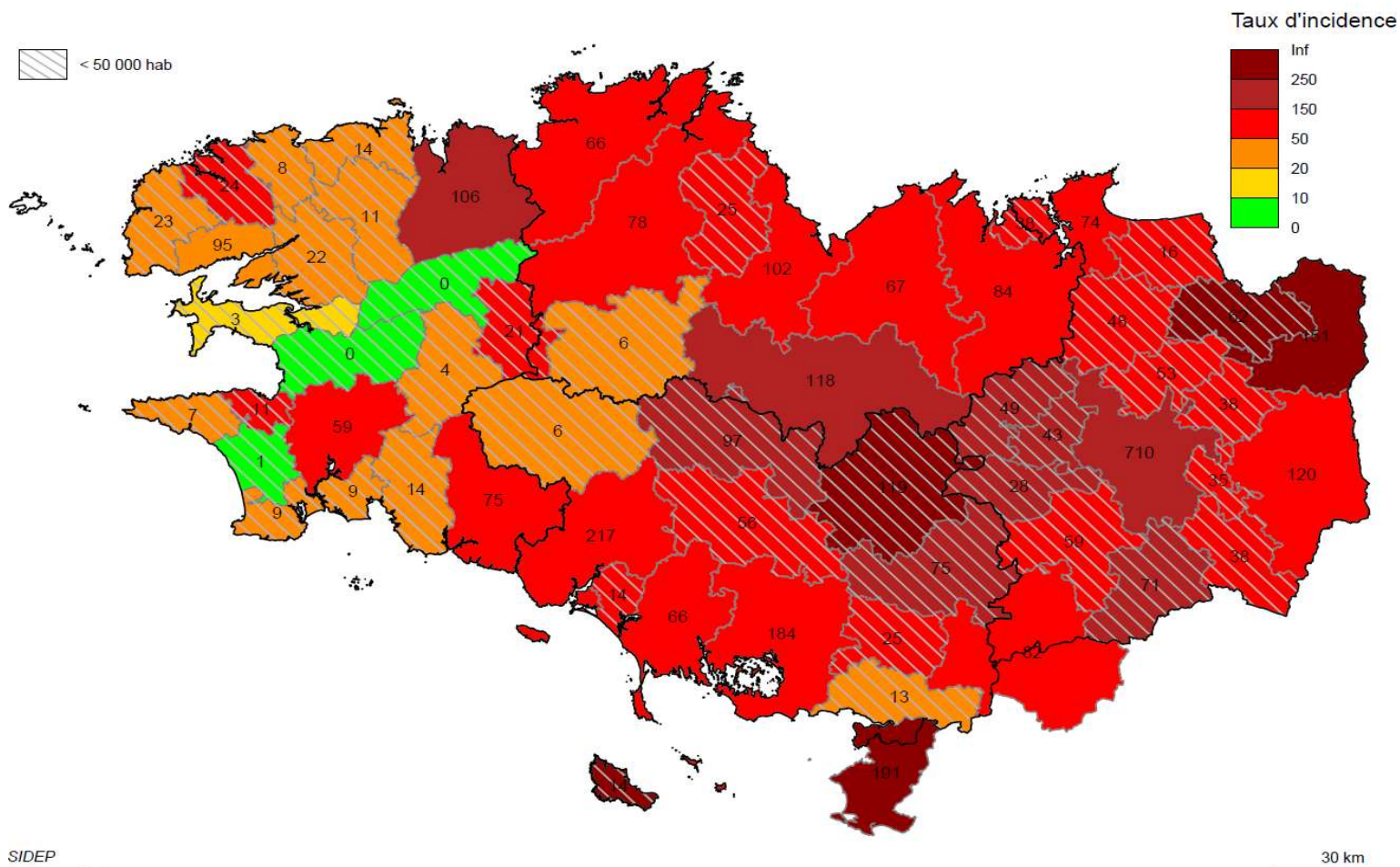
Indicateur	Période d'analyse		Rennes Métropole	Brest Métropole
	Du (inclus)	Au (inclus)		
Taux d'incidence (pour 100 000 habitants)	mer 27/01/2021	mar 02/02/2021	190,50	56,90
	mer 03/02/2021	mar 09/02/2021	174,70	37,90
	mer 10/02/2021	mar 16/02/2021	139,80	26,20
	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	155,50	45,30

Source : Santé publique France, traitement national des données SIDEP (indicateurs mis à jour trois fois par semaine)



NOMBRE DE CAS POSITIFS PAR EPCI

A noter : sur zones géographiques à faible population en terme de dénominateur, cet indicateur présente une variabilité très rapide. En effet, 10 cas seulement peuvent faire évoluer rapidement et de manière importante les taux d'incidence. **Ces données sont donc à interpréter avec beaucoup de vigilance**, mais elles traduisent néanmoins que le virus circule sur l'ensemble des territoires.



SIDEP

La carte représente par une échelle de couleurs les incidences calculées au niveau de chaque EPCI ; le nombre donné dans chaque EPCI représente le nombre de cas sur une période de 7 jours.

→ Les données détaillées
se trouvent en annexe

POINT DE SITUATION CAMPAGNE DE TESTS PCR

Depuis le 4 mai 2020, **1 822 498 tests PCR** ont été réalisés en Bretagne, dont **73 593** du mercredi 17 au mardi 23 février. Ils se répartissent :

- **29 490** tests PCR en Ile-et-Vilaine ;
- **14 433** tests PCR dans le Morbihan ;
- **18 487** tests PCR dans le Finistère ;
- **11 183** tests PCR dans les Côtes d'Armor.

*→ Les données détaillées (tests PCR)
par département se trouvent en annexe*

A noter un taux de positivité 4,5 % du mercredi 17 au mardi 23 février (contre **4,1 %** semaine précédente) en Bretagne

- **Ile-et-Vilaine** : taux de positivité de 3,3 % ;
- **Morbihan** : taux de positivité de 5,3 % ;
- **Finistère** : taux de positivité de 2,6 % ;
- **Côtes d'Armor** : taux de positivité de 4,2 %.

- Rennes Métropole : taux de positivité de 4,8 %
- Brest Métropole : taux de positivité de 2,1 %

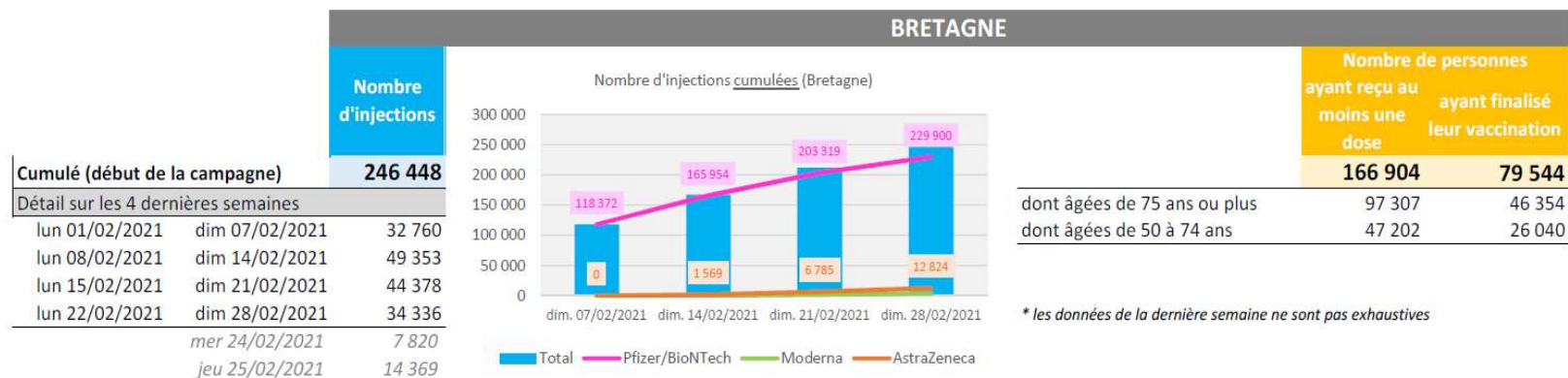
SUIVI DES CLUSTERS

- **La Bretagne compte actuellement 101 (-10¹) clusters** en cours d'investigation par l'ARS Bretagne :
- **16** dans les Côtes d'Armor (1 en crèche, 4 en milieu professionnel, 3 en milieu scolaire et universitaire, 3 en établissement de santé, 1 en établissement pour personnes handicapées, 1 en EHPAD et 3 en sphère privée) ;
- **14** dans le Finistère (3 en milieu professionnel, 2 en milieu scolaire et universitaire, 4 en établissement de santé, 3 en EHPAD et 2 en sphère privée) ;
- **45** en Ile-et-Vilaine (8 en milieu professionnel, 7 en milieu scolaire et universitaire, 7 en établissement de santé, 2 en établissement pour personnes handicapées, 13 en EHPAD et 8 en sphère privée) ;
- **26** dans le Morbihan (7 en milieu professionnel, 9 en milieu scolaire et universitaire, 4 en établissement de santé, 3 en EHPAD et 3 en sphère privée).

ACTUALITES

Vaccination COVID-19

Le suivi de la campagne de vaccination en Bretagne



La vaccination ouverte en ville aux particuliers âgés de 50 à 64 ans avec des comorbidités

Les médecins généralistes peuvent commencer à vacciner depuis le 25 février avec le vaccin AstraZeneca, les personnes de 50 à 64 ans qui présentent des facteurs de comorbidités. En Bretagne, **1796 médecins généralistes se sont portés volontaires**, soit 60 % des médecins généralistes (chiffre arrêté au 17/02 qui pourra évoluer).

Comment ça se passe ?

Le pharmacien commande chaque semaine des vaccins pour son ou ses médecins référents (ceux qui se sont portés volontaires). Il peut commander 1 ou 2 flacons par médecins (soit jusqu'à 20 doses). La première commande n'était que d'un flacon et à partir de cette semaine la commande est modifiable selon le souhait du médecin.

Parmi sa patientèle, le médecin généraliste propose la vaccination aux personnes de 50 à 64 ans qui présentent des comorbidités.

Les personnes âgées de 50-64 ans présentant les facteurs de comorbidité :

☐ Pathologies cardio-vasculaires

- hypertension artérielle compliquée (notamment complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales),
- antécédent d'accident vasculaire cérébral,
- antécédent de coronaropathie,
- antécédent de chirurgie cardiaque,
- insuffisance cardiaque,

☐ Diabètes de type 1 et 2

☐ Pathologies respiratoires chroniques susceptibles de décompenser lors d'une infection virale, notamment :

- broncho pneumopathie obstructive,
- insuffisance respiratoire,
- asthme sévère,
- fibrose pulmonaire,
- syndrome d'apnées du sommeil,
- mucoviscidose,

☐ Insuffisance rénale chronique dialysée

☐ Obésité avec indice de masse corporelle supérieure ou égale à 30

☐ Cancer ou hémopathie maligne actif de moins de 3 ans

☐ Cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins

☐ Immunodépression congénitale ou acquise

☐ Syndrome drépanocytaire majeur ou antécédent de splénectomie

☐ Pathologies neurologiques :

- maladies du motoneurone,
- myasthénie grave,
- sclérose en plaques,
- maladie de Parkinson,
- paralysie cérébrale,
- quadriplégie ou hémiplégie,
- tumeur maligne primitive cérébrale,
- maladie cérébelleuse progressive.

Les différentes modalités de la vaccination pour les particuliers



La vaccination POUR LES PARTICULIERS

(à partir de 18 ans conformément aux autorisations de mise sur le marché de ces vaccins)

* Liste sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19



Quelle est ma situation ?



Où me faire vacciner ?



Avec quels vaccins ?

• J'ai entre **50 et 64 ANS INCLUS** et souffre de comorbidités*



Chez mon médecin traitant



AstraZeneca

• Je suis atteint d'une pathologie à haut risque*



En centre de vaccination avec
une prescription médicale
de mon médecin traitant



**Pfizer-BioNTech
ou Moderna**

• Je suis en situation de handicap et hébergé en maison
d'accueil spécialisée ou foyer d'accueil médicalisé et
j'ai moins de **65 ANS**



Au sein de mon hébergement



AstraZeneca

J'AI PLUS DE 75 ANS :

• Je vis à domicile (ou dans toute autre structure)



En centre de vaccination



**Pfizer-BioNTech
ou Moderna**

• Je suis en établissement (Ehpad/USLD)



Au sein de mon établissement



version : jeudi 25 février 2021



Liste des publics cibles prioritaires pour la campagne de vaccination anti-covid

Les recommandations vaccinales émises par la Haute Autorité de Santé (HAS) dans ses avis du 27 novembre 2020 et du 2 février 2021 ont permis de définir **les publics prioritaires à la vaccination contre la COVID-19**. L'âge de la personne est le facteur de risque de développer une forme grave de COVID-19 le plus important, la HAS a donc recommandé de **prioriser les populations cibles vaccinales en fonction de différentes classes d'âge et selon les facteurs d'exposition au virus** (ex : vie en collectivité, professionnels du secteur de la santé...). Par ailleurs, à tranche d'âge égale, **les personnes souffrant de comorbidités associées à un risque de développer une forme grave de COVID-19 doivent être vaccinées en premier**.

La Haute Autorité de Santé recommande les vaccins à ARNm (Pfizer BioNtech et Moderna) préférentiellement aux personnes âgées de plus de 75 ans. De plus, elle recommande le vaccin AstraZeneca préférentiellement chez les personnes de moins de 65 ans.

Publics cibles prioritaires	Vaccins
L'ensemble des personnes âgées de 75 ans et plus quel que soit leur lieu de vie	Pfizer BioNtech ou Moderna
Les résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et unités de soins de longue durée (USLD) ou hébergées en résidences autonomie et résidences services	Pfizer BioNtech ou Moderna
Les patients vulnérables à très haut risque- Il s'agit des patients adultes : · atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie ; · atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; · transplantés d'organes solides ; · transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; · atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; · atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection (voir Annexe 4) ; · atteints de trisomie 21.	Pfizer BioNtech ou Moderna
Les personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge, hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueils médicalisés (FAM).	AstraZeneca pour les personnes jusqu'à 64 ans inclus à l'exception des patients vulnérables à très haut risque définis par le COSV Pfizer BioNtech ou Moderna pour les personnes de 65 ans et plus ou pour les patients vulnérables à très haut risque définis par le COSV

Liste des publics cibles prioritaires pour la campagne de vaccination anti-covid

Les patients de 50 à 64 ans souffrant d'une ou plusieurs comorbidités listées en page 8	AstraZeneca pour les personnes jusqu'à 64 ans inclus à l'exception des patients vulnérables à très haut risque définis par le COSV Pfizer BioNtech ou Moderna pour les patients vulnérables à très haut risque définis par le COSV
Les résidents de 60 ans et plus dans les foyers de travailleurs migrants (FTM)	Pfizer BioNtech ou Moderna
Les professionnels du secteur de la santé et du secteur médicosocial appartenant aux catégories suivantes : · l'ensemble des professionnels de santé ; · les autres professionnels des établissements de santé et des établissements et services médico-sociaux ; · les professionnels des résidences services ; · les professionnels des centres d'hébergement spécialisés pour les personnes atteintes de la Covid-19 ; · les professionnels de l'aide à domicile et les salariés du particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables (recevant l'APA ou la PCH) ; · les prestataires de services et distributeurs de matériels (PSDM) intervenant au domicile des patients ; · les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ; · les personnels composant les équipages des véhicules des entreprises de transport sanitaire ; · les étudiants et élèves en santé au contact des patients ; · les assistants de régulation médicale durant leurs stages en établissement ou en SMUR ; · les professions à « usage de titre » reconnues par diverses lois non codifiées : - o ostéopathe ; - o chiropracteur ; - o psychothérapeute ; - o psychologue ; · les secrétaires médicales en cabinet de ville et les assistants médicaux	AstraZeneca pour les personnes de moins de 65 ans à l'exception : · du personnel des EHPAD de 50 ans et plus (Pfizer BioNtech ou Moderna) · des personnes vulnérables à très haut risque définies par le COSV (Pfizer BioNtech ou Moderna)

COVID-19 : 9 nouvelles évacuations sanitaires vers la Bretagne les 24 et 26 février 2021



Transferts des patients le mercredi 24 février vers le CHRU de Brest. Photo du CHRU Brest

La Bretagne a de nouveau accueilli cette semaine 9 patients de la région Provence Alpes Côtes d'Azur. Ces transferts ont été réalisés par avion.

Ils sont organisés depuis la Provence Alpes Côte d'Azur, région en tension afin de répartir l'effort face à la remontée épidémique.

Les disponibilités actuelles de réanimation en Bretagne permettent effectivement de réaliser cet accueil dans le cadre de la solidarité nationale entre régions.

Le **Centre hospitalier régional universitaire de Brest** a accueilli mercredi 24 février, **3 patients** en réanimation et le vendredi 26 février, **1 patient** ; tous en provenance du centre hospitalier universitaire de Nice.

L'**Hôpital d'Instruction des Armées Clermont Tonnerre (Brest)** a accueilli vendredi 26 février **2 patients** en réanimation en provenance du centre hospitalier universitaire de Nice.

Le **Centre hospitalier Bretagne sud** (Lorient) a accueilli vendredi 26 février, **2 patients** en réanimation, l'un en provenance de l'I.A.T de St Laurent du Var, l'autre du centre hospitalier de Cannes.

Le **Centre hospitalier Bretagne Atlantique** (Vannes) a accueilli vendredi 26 février **1 patient** en réanimation en provenance du centre hospitalier de Grasse.

COVID-19 : évolution des mesures d'isolement

Evolution de la durée d'isolement à 10 jours pour tous les cas confirmés et probables

La durée d'isolement des cas confirmés ou probables de SARS-CoV2 est harmonisée à 10 jours qu'il s'agisse du virus sauvage ou des variantes d'intérêt 20I/501Y.V1 (dite « britannique »), 20H/501Y.V2 (dite « sud-africaine ») et 20J/501Y.V3 (dite « brésilienne »).

L'isolement des cas confirmés ou probables symptomatiques est ainsi **allongé pour tous à 10 jours pleins** à partir de la date de début des symptômes avec absence de fièvre au 10ème jour (si le cas reste fébrile, l'isolement doit être maintenu pendant 48h après la disparition de cette fièvre).

Pour les cas confirmés asymptomatiques, l'isolement est compté à partir du jour du premier prélèvement positif (test antigénique ou RT-PCR de 1ère intention) pour **une durée de 10 jours pleins** également. En cas de survenue de symptômes évocateurs de la Covid-19, la période d'isolement devra être rallongée de 10 jours à partir de la date d'apparition des symptômes.

La fin de l'isolement des cas symptomatiques et asymptomatiques **n'est pas conditionnée à la réalisation d'un test de sortie d'isolement** (même pour les variantes d'intérêt 20H/501Y.V2 et 20J/501Y.V3).

La fin de l'isolement doit s'accompagner du port rigoureux du masque chirurgical ou grand public de filtration supérieure à 90% et du strict respect des mesures barrière et de la distanciation physique durant les 7 jours suivant la levée de l'isolement, en évitant les personnes à risque de forme grave de Covid19, et en favorisant dans la mesure du possible le télétravail.

La durée d'isolement pour les personnes immunodéprimées est également portée à 10 jours.

COVID-19 : évolution des mesures d'isolement

La durée de la quarantaine pour les contacts à risque reste à 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé ou probable qu'il s'agisse du virus sauvage ou des variantes d'intérêt 20I/501Y.V1, 20H/501Y.V2 et 20J/501Y.V3.

Pour l'ensemble des contacts à risque (foyer et hors foyer), un test antigénique devra être réalisé immédiatement, dès la prise en charge du contact, chez afin de pouvoir déclencher sans attendre le contact-tracing en cas de positivité. Un résultat négatif ne lève pas la mesure de quarantaine de la personne contact (une attention particulière devra être portée à l'explication de l'importance de la poursuite de la quarantaine). Les enfants de moins de 6 ans ne sont pas concernés par cette mesure. En cas de positivité, la conduite à tenir pour les cas confirmés détaillée ci-dessus s'applique.

Pour les contacts à risque hors foyer, la mesure de quarantaine prend fin en cas de résultat de test négatif (Tag ou RT-PCR) réalisé à J7 du dernier contact avec le cas confirmé et en l'absence de symptômes évocateurs de la Covid-19. Les prélèvements naso-pharyngés peuvent être réalisés à partir de 6 ans sous réserve d'acceptabilité des parents. Pour les enfants de 6 à 11 ans (et les adultes) qui ne seraient pas testés à J7, la quarantaine doit être prolongée jusqu'à J14. Pour les enfants de moins de 6 ans, la reprise des activités est possible sans test à J8 en l'absence de symptômes évocateurs de la Covid-19.

Pour les contacts à risque du foyer, la mesure de quarantaine prend fin en cas de résultat de test négatif (Tag ou RT-PCR) réalisé 7 jours après la guérison du cas confirmé (soit à J17) et en l'absence de symptômes évocateurs de la Covid-19. Pour les enfants de 6 à 11 ans (et les adultes) qui ne seraient pas testés, la quarantaine doit être prolongée jusqu'à J24. Pour les enfants de moins de 6 ans, la reprise des activités est possible sans test à J18 en l'absence de symptômes évocateurs de la Covid-19.

Toutes les personnes contacts à risque sont invitées à informer les personnes avec qui elles ont été en contact à risque depuis leur dernière exposition à risque avec le cas (contact warning de seconde génération).

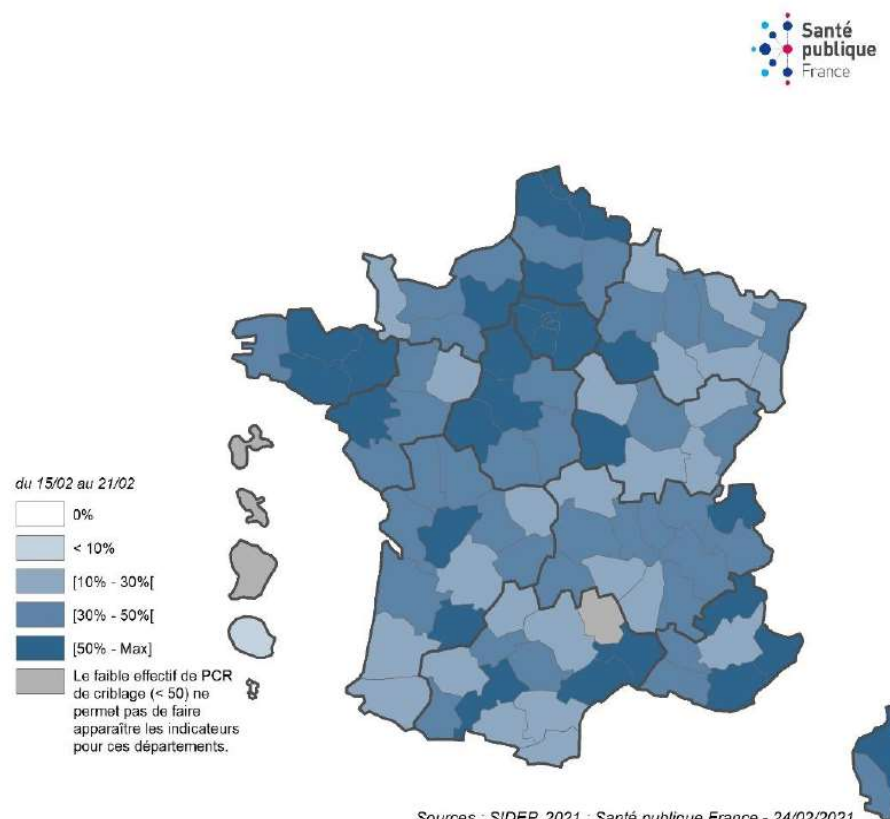
La fin de la quarantaine doit s'accompagner par le port rigoureux du masque chirurgical ou grand public de filtration supérieure à 90% et le respect strict des mesures barrières et de la distanciation physique durant les 7 jours suivant la levée de la mesure, en évitant les personnes à risque de forme grave de Covid19, et en favorisant dans la mesure du possible le télétravail.

Carte des variants « britanniques »

Au niveau national, l'analyse des résultats des tests de criblage des variants d'intérêt montre une augmentation progressive de la proportion de suspicion de variants d'intérêts parmi les tests criblés atteignant **49%** pour le **variant dit britannique** et **6%** pour les **variants brésiliens ou sud-africain**.

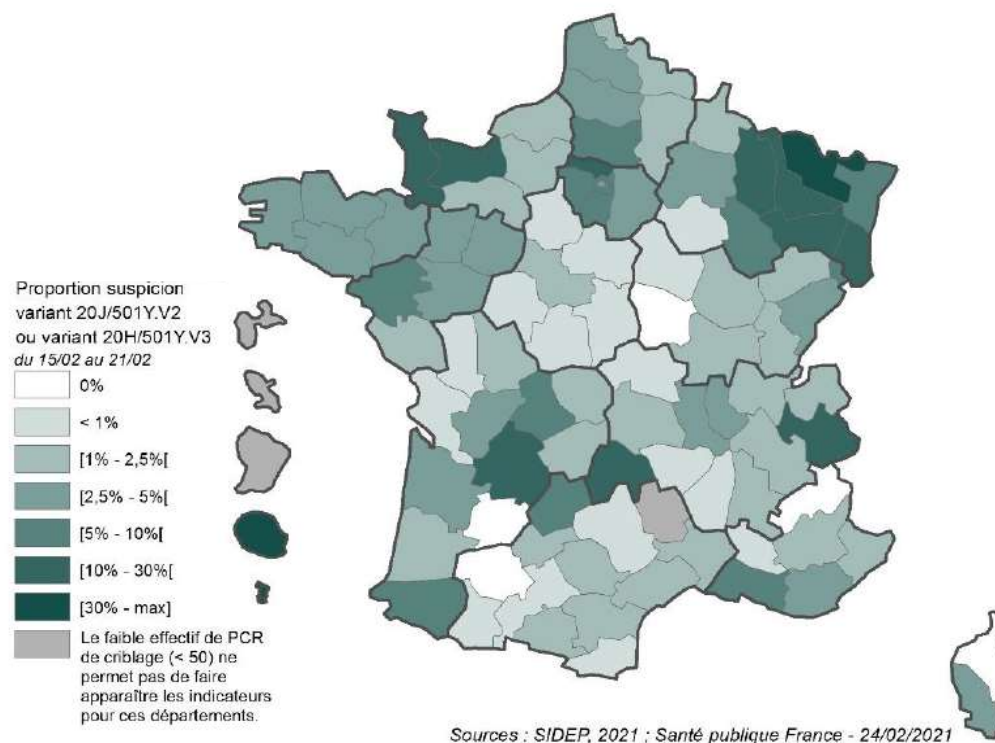
En Bretagne, la part de suspicion de variant dit britannique est **de 58 %** et celle des variants brésiliens ou sud-africain, de **3,5%**.

Figure 10. Proportion de suspicions de variant d'intérêt 20I/501Y.V1 (UK) parmi les tests de criblage positifs, par département, France (données au 24 février 2021)



Carte des variants « sud africain » et « brésiliens »

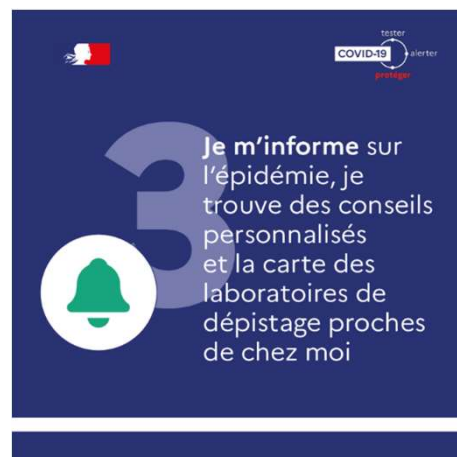
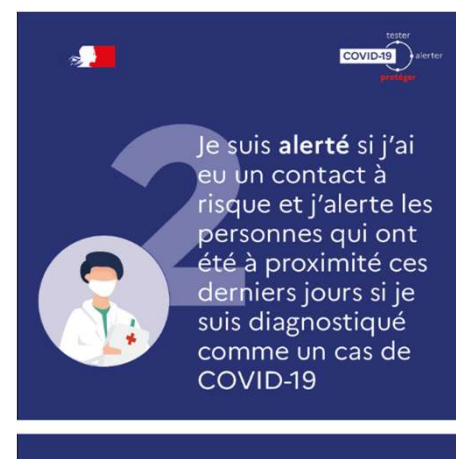
Figure 11. Proportion de suspicions de variant d'intérêt 20H/501Y.V2 (ZA) ou 20J/501Y.V3 (BR) parmi les tests de criblage positifs, par département, France (données au 24 février 2021)



SOYEZ ACTEUR DE LA LUTTE CONTRE LA #COVID19 : TÉLÉCHARGEZ #TOUSANTICOVID

- ✓ Etre prévenu en cas de contact à risque
- ✓ Rester informé de l'évolution de l'épidémie & des mesures sanitaires
- ✓ Accéder aux outils numériques pour continuer à vous protéger & protéger les autres

➔ <https://bonjour.tousanticovid.gouv.fr/>



POUR SUIVRE TOUTES NOS ACTUALITES EN REGION

• Site ARS Bretagne

www.bretagne.ars.sante.fr

Le site internet de l'ARS est mis à jour régulièrement pour vous permettre de suivre l'évolution de la situation et délivrer les informations pratiques à destination des professionnels de santé et de la population. **Elles sont accessibles directement dès la page d'accueil, ou dans notre dossier complet dédié au COVID-19** (onglet « Santé et prévention » > « Veille et sécurité sanitaires » > « Coronavirus ») :



Réseau sociaux ARS Bretagne



[Agence régionale de sante Bretagne](https://www.linkedin.com/company/ars-bretagne/)



www.facebook.com/arsbretagne/



[@ARSBretagne](https://twitter.com/ARSBretagne)

• Site préfecture Bretagne

www.bretagne.gouv.fr

ACTUALITÉS

10/06/2020
Coronavirus : le point de situation en Bretagne

19/05/2020
Covid-19 : un plan de relance pour le tourisme

05/05/2020
Le protocole national de déconfinement pour les entreprises

information

**CORONAVIRUS
COVID - 19**

LE POINT SUR LA SITUATION
EN BRETAGNE

Réseau sociaux préfecture Bretagne



[Préfet de Bretagne et d'Ille et Vilaine](https://www.facebook.com/prefecture-bretagne/)



[@bretagnegouv](https://twitter.com/bretagnegouv)

• Site rectorat Bretagne

www.ac-rennes.fr



ANNEXES

DONNÉES SANITAIRES* PAR DEPARTEMENT

**Données au 26 février 2021*

Ille-et-Vilaine

Prise en charge des patients Covid-19 à l'hôpital :

- 29 en service de réanimation;
- 329 autres modes d'hospitalisation ;
- 2052 retours à domicile ;
- 498 décès à déplorer dans le cadre des prises en charge hospitalières.

Morbihan

Prise en charge des patients Covid-19 à l'hôpital :

- 8 en service de réanimation;
- 141 autres modes d'hospitalisation ;
- 1 292 retours à domicile ;
- 298 décès à déplorer dans le cadre des prises en charge hospitalières.

Finistère

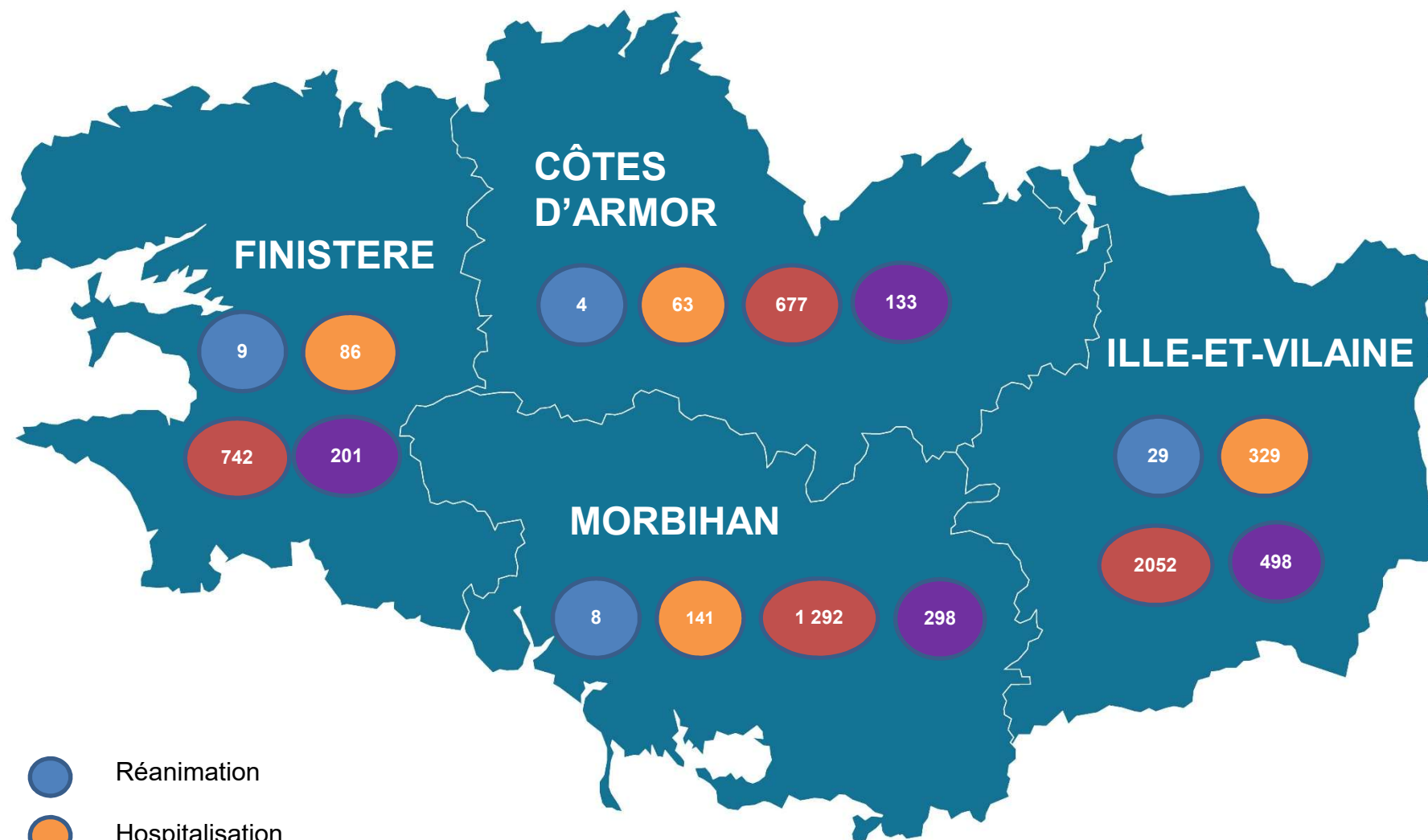
Prise en charge des patients Covid-19 à l'hôpital :

- 9 en service de réanimation;
- 86 autres modes d'hospitalisation ;
- 742 retours à domicile ;
- 201 décès à déplorer dans le cadre des prises en charge hospitalières.

Côtes d'Armor

Prise en charge des patients Covid-19 à l'hôpital :

- 4 en service de réanimation;
- 63 autres modes d'hospitalisation ;
- 677 retours à domicile ;
- 133 décès à déplorer dans le cadre des prises en charge hospitalières.



-  Réanimation
-  Hospitalisation
-  Retours à domicile
-  Décès à l'hôpital

Dynamique de dépistage des laboratoires localisés dans les Côtes d'Armor

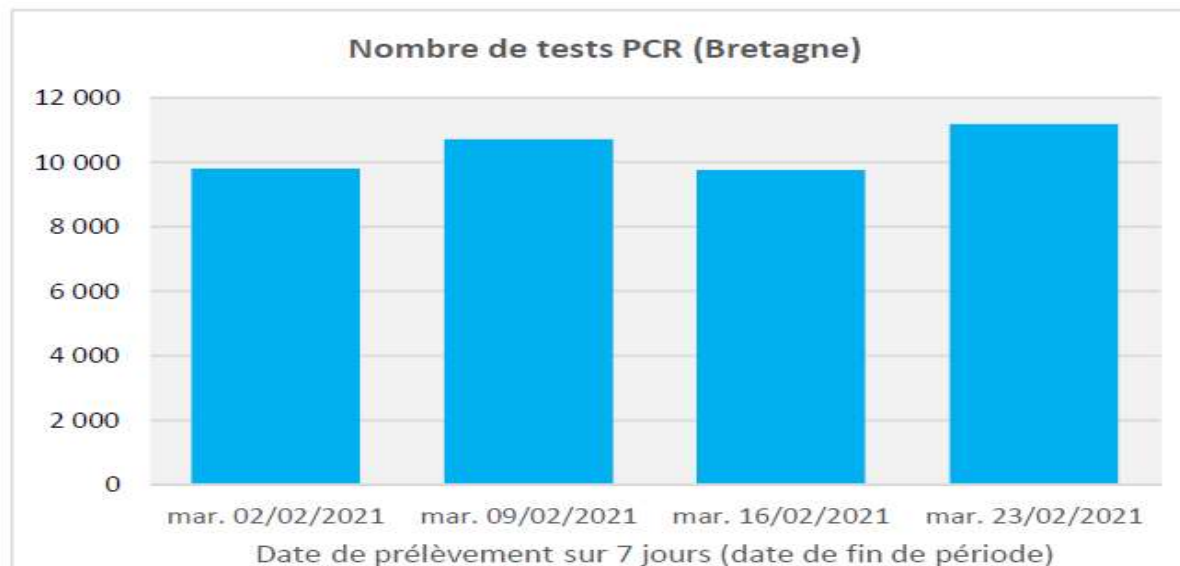
		Tests RT-PCR (de 1ère intention)			
		Nombre de prélèvements	Evo (%)	Délai moyen (heures) ⁽¹⁾	% positifs
Cumulé depuis le 04/05/2020		299 763			
Détail sur les 4 dernières semaines glissantes (à partir de j-3)					
mer 27/01/2021	mar 02/02/2021	9 791		17,2	3,3%
mer 03/02/2021	mar 09/02/2021	10 707 	9,4%	16,6	3,3%
mer 10/02/2021	mar 16/02/2021	9 747 	-9,0%	17,5	3,8%
mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	11 183 	14,7%	16,4	4,7%

 Evolution supérieure à 5%

 Evolution comprise entre -5% et 5%

 Evolution inférieure à -5%

⁽¹⁾ sont pris en compte les tests de résultats (1ère et seconde ar

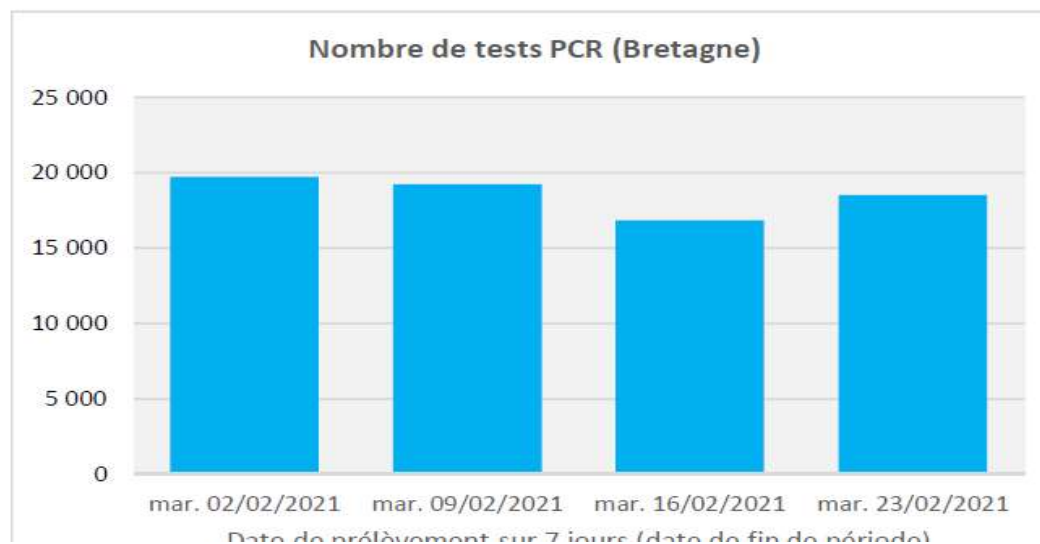


Dynamique de dépistage des laboratoires localisés dans le Finistère

		Tests RT-PCR (de 1ère intention)			
		Nombre de prélèvements	Evo (%)	Délai moyen (heures) ⁽¹⁾	% positifs
Cumulé depuis le 04/05/2020		474 184			
Détail sur les 4 dernières semaines glissantes (à partir de j-3)					
mer 27/01/2021	mar 02/02/2021	19 693		16,0	2,9%
mer 03/02/2021	mar 09/02/2021	19 194 ➡	-2,5%	17,2	2,1%
mer 10/02/2021	mar 16/02/2021	16 797 ⬇	-12,5%	17,7	2,3%
mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	18 487 ⬆	10,1%	16,6	2,9%

⬆ Evolution supérieure à 5%
 ➡ Evolution comprise entre -5% et 5%
 ⬇ Evolution inférieure à -5%

⁽¹⁾ sont pris en compte les tests (1ère et seconde ar)

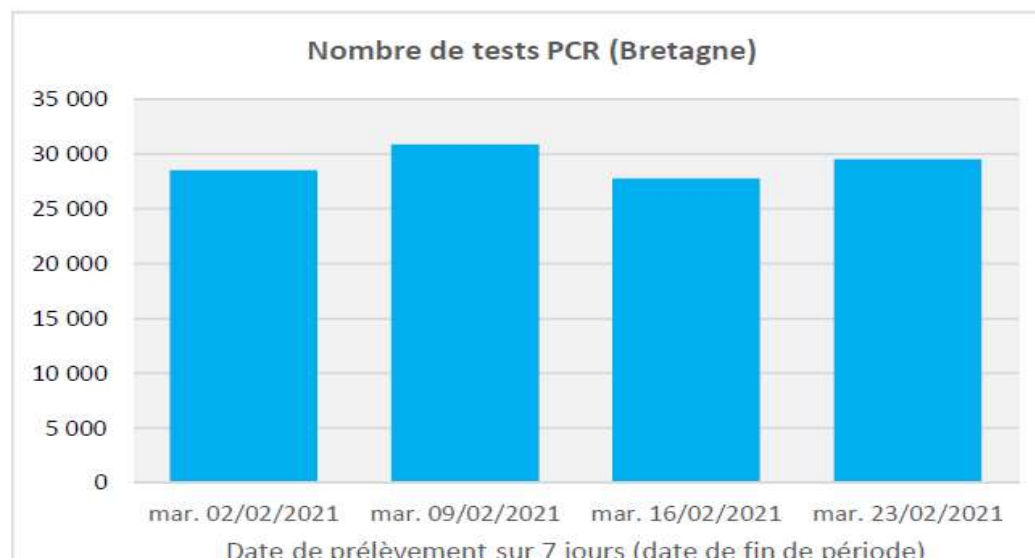


Dynamique de dépistage des laboratoires localisés en Ile-et-Vilaine

		Tests RT-PCR (de 1ère intention)			
		Nombre de prélèvements	Evo (%)	Délai moyen (heures) ⁽¹⁾	% positifs
Cumulé depuis le 04/05/2020		686 120			
Détail sur les 4 dernières semaines glissantes (à partir de j-3)					
mer 27/01/2021	mar 02/02/2021	28 514		15,5	6,7%
mer 03/02/2021	mar 09/02/2021	30 861 	8,2%	14,6	6,1%
mer 10/02/2021	mar 16/02/2021	27 762 	-10,0%	12,4	5,7%
mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	29 490 	6,2%	12,3	5,8%

 Evolution supérieure à 5%
  Evolution comprise entre -5% et 5%
  Evolution inférieure à -5%

⁽¹⁾ sont pris en compte les tests l des résultats (1ère et seconde ar

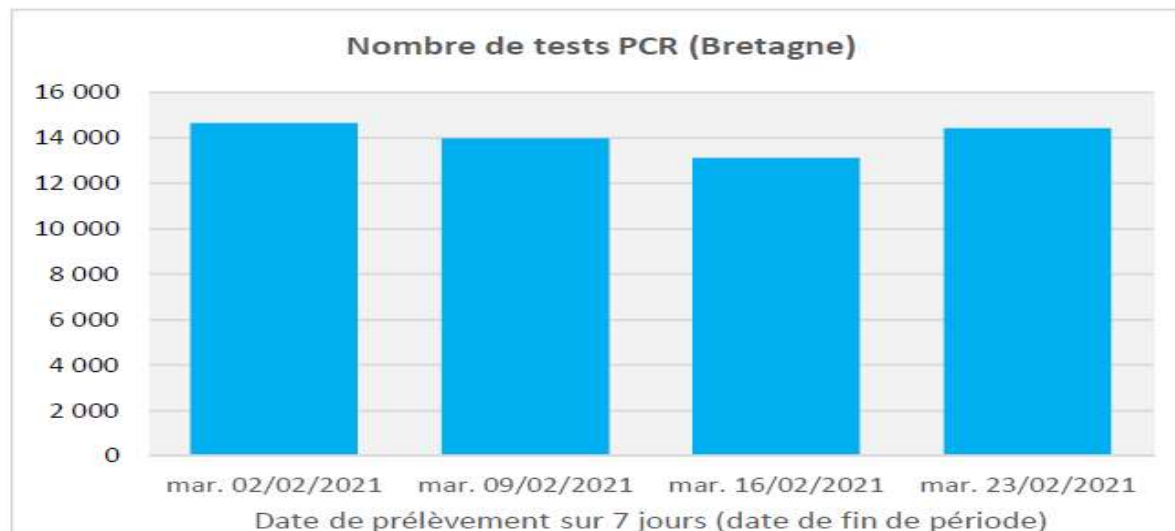


Dynamique de dépistage des laboratoires localisés dans le Morbihan

		Tests RT-PCR (de 1ère intention)			
		Nombre de prélèvements	Evo (%)	Délai moyen (heures) ⁽¹⁾	% positifs
Cumulé depuis le 04/05/2020		362 431			
Détail sur les 4 dernières semaines glissantes (à partir de j-3)					
mer 27/01/2021	mar 02/02/2021	14 659		11,4	5,5%
mer 03/02/2021	mar 09/02/2021	13 979 ➡	-4,6%	11,4	4,2%
mer 10/02/2021	mar 16/02/2021	13 107 ⬇	-6,2%	10,9	5,2%
mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	14 433 ⬆	10,1%	10,9	6,2%

⬆ Evolution supérieure à 5%
 ➡ Evolution comprise entre -5% et 5%
 ⬇ Evolution inférieure à -5%

⁽¹⁾ sont pris en compte les tests F des résultats (1ère et seconde an



Suivi épidémiologique – détail par EPCI*

*Données au 26 février 2021

EPCI		Période d'analyse		Population	Taux	Taux de
		Du (inclus)	au (inclus)	2017	d'incidence	positivité
243500139	Rennes Métropole	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	456 660	155,50	4,80
242900314	Brest Métropole	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	209 151	45,30	2,10
200042174	CA Lorient Agglomération	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	204 582	106,00	4,90
200067932	CA Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	169 405	108,40	4,00
200069409	CA Saint-Brieuc Armor Agglomération	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	151 067	67,30	3,00
200068120	CA Quimper Bretagne Occidentale	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	99 923	58,70	2,40
200065928	CA Lannion-Trégor Communauté	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	99 170	66,90	3,10
200068989	CA Dinan Agglomération	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	96 654	87,40	4,10
200043123	CC Auray Quiberon Terre Atlantique	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	87 235	75,40	3,60
243500782	CA du Pays de Saint Malo Agglomération	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	84 701	87,80	4,10
200039022	CA Vitré Communauté	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	82 350	145,70	7,20
244400610	CA de la Presqu'île de Guérande Atlantique (CAP ATLANTIQUE)	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	76 152	251,00	7,60
200067981	CA Guingamp-Paimpol Agglomération de l'Armor à l'Argoat	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	73 234	106,30	5,40
200069391	CA Lamballe Terre et Mer	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	67 052	100,10	4,40
243500741	CA Redon Agglomération	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	67 585	121,10	6,00
242900835	CA Morlaix Communauté	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	63 958	166,10	5,00
200072452	CA Fougères Agglomération	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	56 775	265,40	8,60
242900694	CA Quimperlé Communauté	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	55 433	136,00	5,90
200067460	CC Loudéac Communauté - Bretagne Centre	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	51 063	230,50	8,00
242900769	CA Concarneau Cornouaille Agglomération	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	49 896	28,70	1,30 *
242900801	CC du Pays de Landerneau-Daoulas	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	48 262	44,80	2,30 *
242900074	CC du Pays d'Iroise	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	48 099	47,10	2,00 *
245614433	CC Pontivy Communauté	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	46 373	209,90	7,00 *
200043990	CC Vallons de Haute-Bretagne Communauté	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	44 554	132,20	4,40 *
200067221	CC Centre Morbihan Communauté	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	43 013	130,90	6,00 *
200066777	CC Ploërmel Communauté	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	42 351	281,60	11,40 *
242900553	CC du Pays des Abers	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	40 916	59,50	2,60 *
200066785	CC de l'Oust à Brocéliande	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	39 214	192,50	8,30 *
242900702	CC du Pays Bigouden Sud	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	37 232	24,80	1,30 *
243500667	CC Val d'Ille-Aubigné	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	37 051	143,20	4,80 *
243500733	CC Bretagne Romantique	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	35 924	134,40	5,50 *
242900751	CC du Pays de Landivisiau	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	32 964	34,10	1,70 *

Suivi épidémiologique – détail par EPCI*

EPCI		Période d'analyse Du (inclus) au (inclus)	Population 2017	Taux d'incidence	Taux de positivité
242900751	CC du Pays de Landivisiau	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	32 964	
200070662	CC Bretagne Porte de Loire Communauté	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	32 729	
200067072	CC Haut-Léon Communauté	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	31 515	
200069086	CC Leff Armor Communauté	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	31 122	
243500725	CC Côte d'Emeraude	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	31 303	
242900660	CC du Pays Fouesnantais	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	27 657	
242900793	CC Communauté Lesneven Côte des Légendes	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	27 394	
200027027	CC Arc Sud Bretagne	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	27 591	
200038990	CC de Saint-Méen Montauban	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	26 938	
243500634	CC de La Roche aux Fées	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	26 898	
243500659	CC Pays de Châteaugiron Communauté	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	26 611	
243500774	CC Liffré-Cormier Communauté	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	26 373	
243500550	CC Montfort Communauté	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	26 069	
245614417	CC Roi Morvan Communauté	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	24 837	
200070670	CC du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	24 010	
245614383	CC Questembert Communauté	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	23 590	
200067247	CC Pleyben-Châteaulin-Porzay	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	22 887	
200066868	CC Presqu'île de Crozon-Aulne maritime	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	22 779	
200070688	CC Couesnon Marches de Bretagne	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	22 488	
242200715	CC du Kreiz-Breizh (CCKB)	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	18 370	
243500618	CC de Brocéliande	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	18 713	
242900645	CC Douarnenez Communauté	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	18 092	
242900710	CC du Haut Pays Bigouden	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	18 018	
245600440	CC de Blavet Bellevue Océan	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	18 060	
242900744	CC Poher Communauté	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	15 420	
242900629	CC Cap Sizun - Pointe du Raz	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	15 350	
242900561	CC de Haute Cornouaille	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	14 863	
200067197	CC Monts d'Arrée Communauté	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	7 719	
245600465	CC de Belle Ile en Mer	mer 17/02/2021	mar 23/02/2021	5 460	

Source : Santé publique France, traitement national des données SIDEP (résultats de prélèvements des patients bretons, tous laboratoires confondus)

*A une échelle inférieure à 50 000 habitants, les indicateurs sont considérés instables.

Taux d'incidence (pour 100 000 habitants) : nombre de nouveaux cas postifs au COVID-19 survenus sur une période de 7 jours, rapporté au nombre d'habitants.

Cellule sur fond jaune : taux d'incidence supérieur à 10 cas pour 100 000 habitants / Cellule sur fond orange clair : taux d'incidence supérieur à 50 cas pour 100 000 habitants

Cellule sur fond orange foncé : taux d'incidence supérieur à 150 cas pour 100 000 habitants / Cellule sur fond rouge : taux d'incidence supérieur à 250 cas pour 100 000 habitants

Taux de positivité (%) : nombre de cas positifs au COVID-19, survenus sur une période de 7 jours, rapporté au nombre de personnes testées sur une période de 7 jours.

Cellule sur fond jaune : taux de positivité supérieur à 5% / cellule sur fond orange clair : taux de positivité supérieur à 10%.

Taux d'occupation des lits de réanimation par des patients atteints de COVID-19

*Données au 26 février 2021

	Etablissements sanitaires de Bretagne	Etablissements sanitaires des Côtes d'Armor	Etablissements sanitaires du Finistère	Etablissements sanitaires d' Ille-et-Vilaine	Etablissements sanitaires du Morbihan	EPCI Rennes (CHU Rennes)	EPCI Brest (CHU Brest, Hôp. Armées)
Nombre de patients atteints de COVID-19 présents en services de réanimation et dans les autres services de soins critiques (USI, USC)	50	4	9	29	8	22	6
Capacité initiale des unités de réanimation adultes (nombre de lits installés au 31/12/2019, hors USI et USC)	162	14	66	60	22	50	46
Taux d'occupation des lits de réanimation par des patients atteints de COVID-19	30,9%	28,6%	13,6%	48,3%	36,4%	44,0%	13,0%

Taux d'occupation des lits de réanimation par des patients atteints de COVID-19 : nombre de patients atteints de COVID-19 pris en charge en services de réanimation dans les établissements sanitaires bretons rapporté à la capacité initiale en lits de réanimation adultes des établissements bretons (méthodologie nationale).

La construction de cet indicateur peut entraîner une sur-estimation du taux d'occupation d'une part, parce que les patients atteints de COVID-19 peuvent occuper des lits en USI ou en USC et d'autre part parce la capacité initiale ne tient pas compte des ouvertures dérogatoires de lits de réanimation.

Cellule sur fond vert : taux inférieur à 30%

Cellule sur fond jaune : taux compris entre 30% et 60%

Cellule sur fond orange : taux supérieur à 60%

